



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 18-juin-2014

Date de révision 18-juin-2014

Numéro de révision 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit **Hi Spot Blue**

Numéro de pièce 83307

Code de la formule 8716

Utilisation recommandée Nettoyant

### Adresse Fournisseur

ITW Pro Brands  
805 E. Old 56 Highway  
Olathe, KS 66061  
TEL: 1-800-443-9536

Téléphone en cas d'urgence 800 535-5053 Infotrac

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Danger!**

### Aperçu des urgences

Contient un cancérogène connu ou suspecté

Aspect bleu

État physique Liquide, pâte.

Odeur Pétrole léger

### Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition

Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Yeux

Peut provoquer une irritation légère.

Peau

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Inhalation

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Ingestion

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Effets chroniques

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Conditions médicales aggravées

Aucun à notre connaissance.

**Danger pour l'environnement** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Acide oléique	112-80-1	10-30
Distillats de pétrole, moyens hydrotraités	64742-46-7	10-30
Cétone de Michler	90-94-8	<1

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Un examen médical immédiat est requis.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation persiste, obtenir une attention médicale
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer à l'eau fraîche Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Ininflammable.
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °F / > 93.333 °C
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique d'extinction.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie.

#### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité à un choc mécanique** Aucune.

**Sensibilité à une décharge statique** Aucune.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

<b>NFPA</b>	<b>Danger pour la santé</b> 1	<b>Inflammabilité</b> 1	<b>Instabilité</b> 0	<b>Dangers physico-chimiques</b> -
<b>HMIS</b>	<b>Danger pour la santé</b> 1*	<b>Inflammabilité</b> 1	<b>Danger physique</b> 0	<b>Précautions individuelles</b> X

\*Indique un risque chronique pour la santé

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Refuser l'entrée au personnel non autorisé et non protégé.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les fossés, les canalisations, les cours d'eau ou les nappes phréatiques.
<b>Méthodes de confinement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte. Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

<b>Manipulation</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien laver après manipulation.
<b>Entreposage</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Voir la Section 10 pour les substances incompatibles.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particulières à une région.
<b>Mesures d'ordre technique</b>	Douches Points de lavage des yeux Systèmes d'aération
<b><u>Équipement de protection individuelle</u></b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes protectrices contre les projections de produits chimiques.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Gants imperméables.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	bleu.	<b>Odeur</b>	Pétrole léger.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>État physique</b>	Liquide, pâte
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °F / > 93.333 °C	<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.	<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Densité</b>	0.95	<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas d'information disponible.	<b>Densité gazeuse</b>	> 1 (air = 1)
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible.		
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	0		

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides forts. Agents réducteurs Alcalis forts.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Produits incompatibles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Risque d'irritation.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut causer un inconfort au niveau de l'estomac

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Acide oléique	= 25 g/kg ( Rat )		
Distillats de pétrole, moyens hydrotraités	= 7400 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 4.6 mg/L ( Rat ) 4 h

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l' IARC en tant qu'agents cancérogènes pour l'homme (Groupe I), probablement cancérogènes pour l'Homme (Groupe 2A) ou potentiellement cancérogène pour l'homme (Groupe 2B)

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Cétone de Michler		Group 2B	Reasonably Anticipated	X

**CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

**NTP : (National Toxicity Program)**

Prévision raisonnable – Peut être raisonnablement considéré comme cancérogène pour l'homme

**OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))**

X - Présent

**Effets sur l'organe-cible** Aucun à notre connaissance.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Acide oléique		LC50 96 h: = 205 mg/L static (Pimephales promelas)		
Distillats de pétrole, moyens hydrotraités		LC50: 35 mg/L Pimephales promelas 96 h flow-through LC50: >10000 mg/L Pimephales promelas 96 h static		

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé

**TDG** Non réglementé

**MEX** Non réglementé

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)

**LIS** Est conforme à (aux)

##### Légende

**TSCA** - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

##### Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Cétone de Michler	90-94-8	0.45	0.1

##### SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

##### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

##### CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

##### Réglementations des États

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Cétone de Michler	90-94-8	Carcinogen

**Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Acide oléique			X		X
Cétone de Michler	X	X	X	X	

**Règlements internationaux**

Mexique - classe

Risque léger, classe 1

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
2,6-di-tert-butyl-p-crésol		Mexico: TWA 10 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 20 mg/m <sup>3</sup>

**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

D2A Matières très toxiques



## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Préparé par** Bonne gestion des produits  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1 800 572-6501

**Date d'émission** 18-juin-2014  
**Date de révision** 18-juin-2014  
**Note sur la révision** Libération initiale

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

**Fin de la fiche technique santé-sécurité**